ANNEXE D

LIGNES DIRECTRICES POUR UNE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION

GÉNÉRALITÉS

L’objet de la séance de counselling pour l'instruction est de rencontrer officiellement le cadet qui éprouve des difficultés à obtenir ou à maintenir des résultats conformes aux normes de la qualification et à élaborer un plan d'action pour l'aider.

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA SÉANCE DE COUNSELLING

Rassembler les ressources requises, comme le formulaire de la SCI, le dossier d’instruction du cadet, des stylos, du papier, etc.

Réviser le dossier d'instruction du cadet et discuter de son rendement avec les autres membres du personnel au besoin.

Remplir la section 1 du formulaire de la SCI.

CONDUITE D'UNE SÉANCE DE COUNSELLING



Conseils pour une entrevue réussie :

- Poser des questions qui incitent à la réflexion, en d'autres mots, éviter les questions à répondre par oui ou par non.
- Gérer le temps en s’assurant que le cadet ne s'écarte pas du sujet.
- Écouter et répondre de façon à exprimer que le cadet a été entendu et compris. Par exemple, paraphraser les idées des cadets.
- Accorder suffisamment de temps aux cadets pour répondre aux questions.

1. Souhaiter la bienvenue au cadet.
2. Remplir les sections 2 et 3 du formulaire de la SCI.
3. Demander au cadet de signer le formulaire de la SCI
4. Signer le formulaire de la SCI.

INSTRUCTIONS SUBSÉQUENTES À LA SÉANCE DE COUNSELLING

L'objectif de mener une séance de counselling pour l'instruction est d'orienter un cadet vers la réussite dans le programme des cadets. Après la séance de counselling pour l'instruction, officier d'instruction doit rencontrer le Cmdt pour discuter des résultats de la séance et de toute autre mesure requise.

Le commandant doit communiquer avec le tuteur pour ouvrir un dialogue et l'inclure dans le plan d’action.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

ANNEXE D, APPENDICE 1

FORMULAIRE DE SÉANCE DE COUNSELLING POUR L'INSTRUCTION

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS DE BASE	
Nom :	Grade :
Niveau de compétence :	Section :
Circonstances justifiant une SCI :	
Le progrès global de l'instruction (p. ex. gravité de l'échec, rendement par rapport aux OREN connexes, toute difficulté précédente et mesure prise, rendement ou comportement, etc.) :	

SECTION 2 – CONCLUSIONS DE LA SÉANCE

1. Informer le cadet qu'il n'atteint pas et/ou ne maintient pas les normes de qualification et que la rencontre vise à l'aider à rectifier la situation.
2. Discuter des éléments suivants :
   - Les circonstances nuisant à l'avancement dans l'instruction
   - Toute difficulté antérieure et les mesures prises (p. ex. si de l'aide ou de l'instruction supplémentaire a été donné)
   - Le rendement ou le comportement du cadet (p. ex. la présence, l'effort, la motivation et l'attitude)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

SECTION 3 – RECOMMANDATIONS DE LA SÉANCE (PLAN D'ACTION)	
Avec le cadet, élaborer un plan d'action qui fait ressortir les mesures à prendre pour réussir. Informer le cadet des conséquences qu'il subira s'il ne s'améliore pas.	
Signature du cadet :	
Signature de officier d'instruction :	Date :
SECTION 4 – RÉVISION DU COMMANDANT	
Inscrire toutes les discussions avec les parents concernant les progrès du cadet.	
Signature du commandant :	Date :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.